

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES  
N° 150– ÉDITION DU 15 OCTOBRE 2020**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY**

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration**

**Bureau du conseil d'administration du 13 octobre 2020**

- DÉLIBÉRATION N°D2020\_094 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 18 septembre 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_095 Autorisation de signature d'une convention entre le Département de Meurthe et Moselle et le SDIS pour l'usage d'une station de comptage sur le site de Badonviller
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_096 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_097 Autorisation d'ester en justice - Affaire XX
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_098 Autorisation de signature du marché N°12M2020 Assurance flotte automobile
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_099 Contrat d'engagement sur le poste de chef de la section des matériels non roulants au sein du GSTL

**2 – Arrêtés réglementaires**

- Arrêté SDIS BDGRH2020-828 nommant les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels-session 2020
- Arrêté n°GSAF2020-24 portant abrogation de l'arrêté SDIS n°2020-19 et fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

**DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 13 OCTOBRE 2020**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 13 OCTOBRE 2020

---

### DÉLIBÉRATION N°D2020\_094 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2020

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 18 septembre 2020.

### DÉLIBÉRATION N°D2020\_095 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ET LE SDIS POUR L'USAGE D'UNE STATION DE COMPTAGE SUR LE SITE DE BADONVILLER

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Propose** les modifications de la convention d'occupation du domaine public pour l'usage d'une station de comptage entre le Département de Meurthe et Moselle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle en ce qui concerne les modalités financières, comme suit :

« Article 4 Modalités financières

- Article 4.1 : Dérogation au principe de la redevance

Compte tenu de la surface très réduite mise à disposition, la présente convention est consentie à titre gratuit conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

- Article 4.2 : Charges

Électricité : fournie par le SDIS à titre gratuit compte tenu des faibles consommations du dispositif.

Téléphonie : le coût de l'abonnement téléphonique et des consommations de la ligne N° 03 83 42 15 58 sera pris en charge directement par le Département via la souscription d'un contrat propre. »

- **adopte** la convention d'occupation du domaine public pour l'usage d'une station de comptage entre le Département de Meurthe et Moselle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle comprenant les modifications proposées et telle que présentée en annexe,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration du SDIS à signer ladite convention.

### DÉLIBÉRATION N°D2020\_096 SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,
- **autorise** la sortie de l'actif des matériels tels que figurant en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2020\_097**    AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE XX

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le Président du conseil d'administration à ester en justice en défense devant le Tribunal Administratif de Nancy suite à la requête n°2002295 présentée par Monsieur XX,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater Maître Jacques BAZIN, du Cabinet BAZIN & CAZELLES, afin de représenter et conseiller l'établissement,
- **autorise** le Président du conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

**DÉLIBÉRATION N°D2020\_098**    AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ N°12M2020 ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 13 octobre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer le marché public n°12M2020 - Contrat d'assurance flotte automobile - attribué au cabinet HATREL ET LETELLIER selon le rapport d'analyse des offres joint en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2020\_099**    CONTRAT D'ENGAGEMENT SUR LE POSTE DE CHEF DE LA SECTION DES MATÉRIELS NON ROULANTS AU SEIN DU GSTL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le projet de contrat joint au présent rapport,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Autorise** le recrutement de Monsieur Alexandre ESNAULT sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- **Autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,
- **Précise** que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2020.

**ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



ARRETE SDIS BDGRH2020-828 NOMMANT LES  
CORRECTEURS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ  
DU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS  
DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS – SESSION 2020.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**VU** le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels, en particulier son article 18-II ;

**VU** le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

**VU** le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;



**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale de  
et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et  
départementaux d'incendie et de secours ;

**VU** l'arrêté du 7 mai 2012 modifié relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du  
20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers  
professionnels ;

**VU** la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 23 janvier 2020  
décidant d'organiser les concours interne d'accès au grade de sergent au titre de l'année 2020 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de  
Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton  
du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours ;

**VU** l'arrêté n° BDGRH2020-122 du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de  
sergent de sapeurs-pompiers professionnels

**VU** l'arrêté n° BDGRH2020-409 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 23 mars 2020 portant ouverture  
d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** l'arrêté n° BDGRH2020-541 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 11 juin 2020 portant ouverture  
d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** l'arrêté n°BDGRH2020-826 en date du 21 septembre 2020 fixant la liste des membres du jury du concours  
interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2020 ;

**VU** l'arrêté n°BDGRH2020-827 en date du 21 septembre 2020 modifiant l'arrêté N°BDGRH2020-122 modifié  
portant modification du nombre de postes ouverts au concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-  
officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2020 ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir, sous l'autorité du jury, les  
fonctions de correcteur des épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au  
grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2020.

La rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle du niveau de dossier ou un document audiovisuel (durée de l'épreuve : 2 heures ; coefficient 3)

<b>François BERTEAU</b>	Lieutenant de 1 <sup>er</sup> classe Adjoint au chef de centre du CI NANCY-GENTILLY
<b>Cyril BIZE</b>	Lieutenant de 2 <sup>er</sup> classe Adjoint au chef de centre du CIS Neuves-Maisons
<b>Loïc DESUMEUR</b>	Lieutenant de 1 <sup>er</sup> Classe Adjoint au chef de centre du CI NANCY-JOFFRE
<b>Romain DIDIER</b>	Lieutenant de 1 <sup>er</sup> classe Chef du service planification et prévision opérationnelle du Groupement Territorial de Nancy
<b>Damien FREZE</b>	Lieutenant de 1 <sup>er</sup> classe Officier planification, prévision opérationnelle et prévention du Groupement Territorial de Nancy
<b>Christophe HAINOT</b>	Lieutenant de 1 <sup>er</sup> classe Chef de Salle
<b>Christophe JACOB</b>	Lieutenant de 1 <sup>er</sup> classe Adjoint au chef de centre du CIS Toul
<b>Frédéric PETIT</b>	Lieutenant de 1 <sup>er</sup> classe Chef de centre du CIS Neuves-Maisons

**La réponse à des questions à choix multiples à partir d'exercices concrets de chef d'équipe (durée de l'épreuve : 2 heures ; coefficient 2).**

<b>Claire CARTAUX</b>	Rédacteur 1 <sup>er</sup> classe Chef du bureau départemental des finances et du budget
<b>Sophie Maire</b>	Attaché territorial Contrôleur de gestion
<b>Yvette MAUVIEUX</b>	Rédacteur 2 <sup>ème</sup> classe Chef de la section finances et du budget
<b>Joëlle PETITDEMANGE</b>	Rédacteur 1 <sup>er</sup> classe Chargée de la prévention des risques professionnels

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Essey-Lès-Nancy, le 28 septembre 2020

**Gauthier BRUNNER**  
Président du conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS

Ampliations : Dossier

Affichage



ARRETE N°GSAF2020-24 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE SDIS N°2020-19 ET FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

**VU** le procès-verbal des élections des représentants à la commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 22 septembre 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-19 du 24 septembre 2020 fixant la composition de la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

**SUR** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

**-- ARRETE --**

**ARTICLE 1 :** La Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours est composée comme suit :

- 1) Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou en son absence, le Directeur Départemental Adjoint, Président :**
- 2) Deux sapeurs-pompiers professionnels officiers :**

<b><u>Titulaires :</u></b>	<b><u>Suppléants :</u></b>
Capitaine Geoffrey BAULIN	Lieutenant Romain DIDIER
Lieutenant Yannick PETREMENT	Lieutenant Julien BOURLARD

- 3) Deux sapeurs-pompiers volontaires officiers :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Lieutenant Frédéric TANNEUR	Lieutenant Jean-François GERONIMUS
Lieutenant Paulo DE SOUSA	Infirmière Delphine REMY WEBER

- 4) Trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Adjudant Patrick JACQUOT	Sergent Florian MILITCH
Caporal-Chef Valentin MARTET	Sergent-Chef Grégory PAILLON
Adjudant-Chef Christophe JANIN	Lieutenant Christophe WEIDMANN

**5) Trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers :**

Titulaires	Suppléants
Adjudante-Cheffe Aurélie HIRTT	Adjudant-Chef Stéphane BORGHESI
Adjudante Florence ADLER	
Sergent-Chef Xavier BODIN	Sergente-Cheffe Céline JOLY

**6) Deux représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel :**

Titulaires	Suppléants
M. Arnaud PEIFFER (Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe)	Mme Emilie MARSAL (Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe)
Mme Laura HOFFMANN (Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe)	Mme Armelle BENOIT (Adjoint Technique)

**7) Le Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ou son représentant**

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n°GSAF2020-19 du 24 septembre 2020 fixant la composition de la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

**ARTICLE 4 :** M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 12 octobre 2020

  
Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central DDSIS  
Ampliations : Dossier  
Membres de la CATSIS